

LE NUMERO
5
CENTIMES

L'Avenir

LE NUMERO
5
CENTIMES



DE LYON

JOURNAL QUOTIDIEN, RÉPUBLICAIN RADICAL INDÉPENDANT

ANNONCES :

Annonces anglaises.....la ligne 1 fr.
Réclames..... — 2 »
Chroniques locales..... — 4 »
Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal
3, Place de la Bourse, 3

ADMINISTRATION & RÉDACTION :

3, PLACE DE LA BOURSE, 3
et Cours de la Liberté, 70

ABONNEMENTS :

3 mois 6 mois 1 an
Lyon et départ^{ts} limitrophes. 5 f. 10 f. 20 f.
Pour les autres départ^{ts}.... 6 f. 12 f. 24 f.
(Étranger : port en sus)
Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 du mois

L'administration de l'Avenir de Lyon, a décidé que le numéro d'hier, ayant droit à la somme de cent francs, était

9,698

Par conséquent, le porteur du numéro 9,698 du journal portant la date du lundi 31 mars, est prié de passer dans nos bureaux pour toucher la somme de cent francs, à titre de gratification.

Les possesseurs des deux journaux portant les numéros désignés lundi ne se sont pas encore présentés.

Reçu de l'Avenir de Lyon la somme de soixante-quinze francs pour le numéro 17,352 du mercredi 26 mars; la somme de vingt-cinq fr., qui reste à l'Avenir, sera déposée au bureau de l'Assistance démocratique.

Lyon, 1^{er} avril 1884.

L. MERCIER, place Croix-Paquet.

Je reconnais avoir reçu la somme de 100 fr. du journal l'Avenir de Lyon, pour mon numéro 5,471, du journal de lundi 31 mars, sur laquelle somme il sera versé 12 f. 50 aux grévistes des mines d'Anzin et 12 fr. 50 à la Société d'encouragement aux écoles communales d'Oullins.

Lyon, le 1^{er} avril 1884.

GRIVEAU, ajusteur aux ateliers d'Oullins.

Reçu du journal l'Avenir de Lyon la somme de vingt-cinq francs, prélevée par M. L. Mercier, place Croix-Paquet, 1, sur la somme de cent francs donnée par l'Avenir, somme affectée à l'Assistance démocratique.

TH. LÉTANCHE.

Lyon, le 1^{er} avril 1884.

Monsieur le rédacteur en chef de l'Avenir de Lyon,

Monsieur,

Au nom du Comité de l'Assistance démocratique de Lyon, j'ai l'honneur de vous prier de remercier Mlle Genon de son don gracieux de 25 fr., disposition provenant du numéro gagnant de votre journal.

Veuillez recevoir, Monsieur le rédacteur en chef, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Pour le Comité :

Le Président, GANGUET.

L'Avenir de Lyon a promis de donner chaque jour à ses lecteurs une somme de cent francs. Pour tenir ses engagements et rester strictement dans les limites de la loi, le Conseil d'administration avise les lecteurs de l'Avenir de Lyon, qu'il désignera tous les jours publiquement, à six heures du soir, dans son local, place de la Bourse, n° 3, sans tirage et sans calcul d'aucune sorte, le numéro d'ordre au porteur duquel sera donné la somme de cent francs à titre de gratification.

C'est à nos lecteurs de s'en rapporter pour cette répartition à notre entière bonne foi.

SON EXCELLENCE

Son Excellence, c'est M. Jules Ferry. Du moins c'est ainsi qu'il s'intitule dans une lettre fort curieuse écrite le 14 décembre 1883.

Nos voisins de Genève ont soulevé, l'an dernier, la question de neutralité de la Savoie du nord. L'affaire fit quelque bruit, sans cependant éveiller outre mesure l'attention publique. Le département politique fédéral, vient de publier son rapport, et c'est dans ce rapport que nous trouvons le document diplomatique signé par Son Excellence M. Jules Ferry; le voici :

Son Excellence M. Jules Ferry, président du conseil, ministre des affaires étrangères, à M. Arago, ambassadeur de France en Suisse.

Monsieur,

« Des renseignements parvenus à Berne ont, paraît-il, donné lieu de penser que le génie militaire français se proposait d'élever certains ouvrages de défense sur le mont Vuache. Le gouvernement fédéral désirerait recevoir l'assurance que nous n'avons pas l'intention de fortifier ce point. Dans sa pensée, cette déclaration de notre part rassurerait l'opinion publique en Suisse et contribuerait à accroître les sentiments de confiance amicale qui existent entre les deux pays.

« Nous ne voyons aucune difficulté à faire connaître qu'il n'entre pas dans nos intentions d'établir un ouvrage de fortification au mont Vuache, et que, dans les études pour la mobilisation, l'état-major s'est attaché à respecter complètement le territoire neutralisé.

« Vous pouvez remettre au Conseil fédéral copie de la présente communication, qui dissipera, je l'espère, les préoccupations dont nous avons été entretenus et qui témoignera de notre désir de resserrer les liens traditionnels d'amitié qui nous unissent à la Confédération.

« Agrérez, etc.

« Jules FERRY. »

Encore un pas et ce sera Sa Majesté. Notre président du conseil semble très sensible aux marques honorifiques. Ses scribes le savent, et c'est sans doute pourquoi ils lui donnent de l'Excellence — qu'il contresigne, du reste, très modestement. Mais ce ne serait qu'un péché de vanité, nul ne le lui reprocherait. Les ministres ont leurs petits travers. La faute est beaucoup plus grave dans le texte que dans la formule. M. Jules Ferry — pardon : Son Excellence M. le Président du conseil — répond au Conseil fédéral suisse qu'il n'entre pas dans les intentions du gouvernement français de fortifier le mont Vuache, et que l'état-major respectera scrupuleusement sa neutralité.

Notre voisin ne s'attendait pas à tant de complaisance, elle l'avoue ingénument dans les quelques lignes dont elle fait suivre la lettre ministérielle : « La réponse va même au delà de notre demande. »

« Cette communication répond entièrement à la question écrite que nous avions posée, puisque le projet de fortification du Vuache était le seul point sur lequel nous eussions fait porter le débat. La réponse va même au delà de notre demande, car le gouvernement français nous assure que, dans ses études pour la mobilisation, l'état-major s'est attaché à respecter complètement le territoire neutralisé.

« Cette dernière phrase est de la plus haute importance; elle établit que la France reconnaît la force obligatoire des traités de 1815. »

Autant que l'épître gouvernementale, cette réflexion est à découper. On appuie sur les termes : la question écrite. Document grave : casus belli. Vuache devenait le point culminant des relations entre les deux pays. L'opinion publique, à Berne, n'était pas rassurée du tout parce qu'il avait été vu, disait-on, un officier d'état-major inspectant la frontière.

Heureusement que la France est bonne fille. A la voir s'enflammer à Madagascar, au Tonkin et ailleurs, très loin, dans des pays perdus, on jurait qu'elle est pointilleuse. Que nenni ! Son Excellence se soucie peu du voisinage; elle n'a que la passion des longues distances; c'est une presbyte politique.

Le plus intéressant de ce document étrange, c'est qu'il prouve, lettre en main, qu'il plaît à M. Ferry de tenir la France pour liée par les traités de Vienne. Sa réponse « établit que la France reconnaît la force obligatoire des traités de 1815. »

Depuis 1815, bien des événements se sont accomplis en Europe, qui en ont changé la face. L'Italie s'est unifiée, et la confédération allemande est devenue un puissant empire. Enfin, le traité de 1860 annexant la Savoie doit annihiler en partie le traité de 1815 neutralisant la Savoie du Nord.

Le traité de Vienne arma le roi de Sardaigne contre la France. Mais quand, après Solferino, la France se substitua au roi de Sardaigne, ce dernier perdit ses droits. Du reste, il y eut compensation. Il fut décidé entre autres choses, à Villafranca, le 11 juillet 1859, que l'empereur d'Autriche cède ses droits sur la

Lombardie. » C'était en vue de l'annexion prochaine.

Est-il permis, maintenant, de demander à notre ministre des affaires étrangères, sur quoi il s'est basé pour diminuer notre indépendance et l'intégrité de notre sol, puisque le traité de 1815, qu'il reconnaît encore valable, ce traité qui nous défavorise est détruit, ou, du moins, devenu sans force, par la signature du traité de 1860 ?

Son Excellence a commis une de ces fautes politiques qui peuvent devenir des crimes de lèse-nation.

OCTAVE LEBESGUE.

Nous garantissons l'authenticité de la nouvelle suivante : une copie authentique du testament de M. le comte de Chambord est déposée à Londres, au siège de la caisse noire. Tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Dans son testament le comte de Chambord déclare que, s'il meurt à l'étranger, il s'oppose à ce que son corps soit ramené en France à aucune époque et sous quelque prétexte que ce soit.

Impossible d'accentuer avec plus de clarté qu'il ne reconnaissait pas un d'Orléans comme successeur et qu'il ne voulait pas que ses cendres fussent l'objet d'une réclame charlatanesque comme celle que Louis-Philippe tira du cadavre de Sainte-Hélène.

NOS INFORMATIONS

Les députés bonapartistes annoncent la réapparition du journal le Napoléon, qui publiera des lettres du prince Jérôme.

M. Cochery a reçu plusieurs députés qui demandaient à avoir la franchise postale pour répondre à leurs électeurs, dont les sollicitations sont si nombreuses.

Le ministre des postes et télégraphes n'est pas favorable à leur réclamation.

Ils voyagent déjà pour rien, il veut écrire à l'encre. Et la dignité, qu'en fait-on ?

M. Camille Pelletan a signalé au ministre de l'intérieur des faits graves qui se sont produits à la maison d'aliénés de Clermont-sur-Oise. Une enquête est ouverte.

Le sous-secrétaire d'Etat à la justice et aux cultes a adressé aux évêques une circulaire relative à la remise aux évêques de l'enregistrement des registres des fabriques des églises, chapitres, etc.

M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, recevant des préfets et des sous-préfets, leur a rappelé qu'il leur était interdit de faire partie des compagnies financières. La loi était formelle à cet égard.

Le ministre a ajouté qu'il révoquerait immédiatement les fonctionnaires qui violeraient les règlements établis.

La troisième sous-commission, la seule qui n'avait pas désigné ses rapporteurs, a procédé hier à cette désignation. Ont été nommés rapporteurs :

M. Ballue pour la guerre;
M. Ménard-Dorian pour la marine;
M. de Lanessan pour les colonies;
M. de Choiseul pour les affaires étrangères;

M. de Douville-Maillefeu pour la caisse des invalides de la marine.

La commission des sucres a entendu hier matin le ministre des finances qui lui a exposé ses idées propres sur les remaniements à apporter à notre législation sucrière.

Sur la demande de M. Tirard, la commission a décidé de garder le secret sur la délibération de ce jour et sur celles qui suivront, jusqu'à ce que l'accord s'établisse entre la commission et le gouvernement.

On espère d'ailleurs que l'entente se fera et que M. Tirard déposera un projet sur l'ensemble de la législation des sucres. Demain matin, la commission entendra les chimistes de l'administration des contributions indirectes.

Dans sa séance d'hier, le comité de la Société des gens de lettres, appelé à donner un successeur à M. Edmond About, qui avait donné sa démission au lendemain de son entrée à l'Académie française, a confié la présidence à M. Arsène Houssaye.

— Les professeurs de l'Institution nationale des Jeunes-Aveugles ont demandé au ministre de l'intérieur par l'intermédiaire de leur directeur, l'autorisation de célébrer, au mois de mai prochain, le centenaire de Valentin Haüy, le créateur des moyens d'enseignement pour les aveugles.

Le ministre a donné son adhésion.

— La deuxième séance du congrès socialiste a commencé hier dimanche, à neuf heures du soir. Le citoyen Max, citoyen anglais, l'a présidée.

Après la lecture, donnée par Guesde, des adresses envoyées au congrès par les chambres syndicales françaises et étrangères, le citoyen Moreau se dit révolutionnaire socialiste, mais il diffère de la plupart des délégués sur les moyens d'action. Il ne veut pas employer la force. L'orateur s'étend longuement sur des considérations politiques et économiques.

Le citoyen Jules Guesde combat la théorie de M. Moreau et termine son discours en déclarant que la révolution sociale se fera par le fusil et le sabre ou qu'elle ne se fera pas.

Le marché de la Villette a failli sauter.

Pendant toute une nuit une forte odeur de gaz s'est répandue autour du marché. Des précautions ont été prises au moment où une catastrophe allait se produire.

Le général Thibaudin a autorisé les officiers à s'habiller en civil, à certaines heures de la journée déterminées par un règlement.

Cette mesure était fort goûtée par les officiers de tous les corps et notamment du 12^e, qui ont, pour général en chef, le fameux marquis de Galliffet. Ce paladin cruel, furieux de ne pouvoir suffisamment exercer son odieuse tyrannie sur les vêtements de pékin vient de publier un ordre interdisant aux officiers qu'il commande l'usage de la tenue bourgeoise.

En agissant ainsi, l'assassin de mai, le fusilleur des insurgés, a manqué aux lois de la discipline. Il s'est élevé contre les ordres de son supérieur hiérarchique, le ministre de la guerre. On dit que le général Campenon s'est montré surpris de cette résolution. Le ministre ne doit pas être seulement surpris, il doit rappeler, à ce général, hier collé au mur pour dettes, à ce failli qui a forfait tant de fois à l'honneur, que la discipline est égale pour tous, et que le conseil de guerre, qui envoie à Biskara le soldat de 2^e classe qui n'obéit pas au caporal, peut jeter au cachot le général de division qui désobéit au ministre.

COMMISSION DU BUDGET

La Commission du budget s'est réunie hier sous la présidence de M. Maurice Rouvier. Deux propositions se trouvaient en présence : celle de M. Thomson proposant une discussion générale des recettes et des dépenses, afin d'examiner les réductions à opérer sur celle-ci, M. Lelièvre lui proposait de discuter d'abord le budget des recettes.

MM. Allain, Targé, Ballue, de Douville-Maillefeu, Andrieux et Menard-Dorian veulent qu'on examine les majorations de recettes acceptées par le ministre, afin de se rapprocher le plus possible de la réalité.

MM. de Lanessan et Ribot voudraient d'abord savoir quelles sont les réductions possibles de faire.

M. Jules Roche, pour limiter les augmentations, voudraient le maintien en bloc du budget de 1884. M. Vielle va plus loin et réclame celui de 1876. Tous reconnaissent qu'il faut trouver une somme de 80 millions soit en augmentant les recettes, soit en diminuant les dépenses.

La commission a ajourné à huitaine le vote sur la proposition de principe concernant le retour aux anciennes évaluations, tout en s'y montrant favorable, et a décidé, après avoir adopté la proposition Thomson, que les sous-commissions recherchaient l'ensemble des réductions réalisables.

A LA CHAMBRE

M. Brisson préside.

On aborde la discussion relative aux élections municipales.

M. Mercier expose que la commission repousse l'amendement de M. Willain — qui mérite bien son nom. Cet amendement avait pour objet de faire élire les 80 conseillers municipaux de Paris au scrutin de liste et sur une seule liste.

Il est à remarquer que le ministère et ses amis en prennent à leur aise avec Paris : en ce qui concerne les élections municipales, ils voulaient d'abord couper la capitale en cinq sections ; voilà maintenant qu'ils proposent de ne plus faire de sections du tout.

On ne se moque pas plus agréablement des électeurs.

M. Mercier demande à la Chambre de repousser également l'amendement de M. Floquet, constituant quatre grandes circonscriptions, nommant un nombre de conseillers municipaux proportionné à la population, soit 83. La commission, dit l'orateur, s'en tient à l'élection par arrondissement, avec 80 conseillers.

L'amendement Willain est repoussé par 353 voix contre 116.

M. Floquet fait remarquer que les grandes circonscriptions donnent aux élus une autorité plus grande, parce que le nombre des électeurs est plus important.

Son amendement établit la proportionnalité la plus exacte.

Il est adopté par 314 voix contre 181.

M. Guéno d'Ornano dépose une proposition tendant à abroger la loi de 1879 qui fixe à Versailles la réunion du Congrès pour la révision de la Constitution.

L'urgence est repoussée.

Après avoir adopté plusieurs projets d'intérêt local, qui ne touchent pas à la région, la Chambre aborde la discussion de la convention financière tunisienne.

M. Dubost, rapporteur, s'élève contre les insinuations malveillantes de M. des Rotours, qui reproche à l'administration française en Tunisie de commettre d'actes délictueux.

Il répond de la moralité des fonctionnaires et du respect qu'ils inspirent aux indigènes et aux colons.

M. Le Provost de Launay interrompt violemment, il est rappelé à l'ordre.

M. Dubost reprend son discours. La situation financière actuelle en Tunisie est excellente. Bientôt elle pourvoira à ses besoins avec ses propres ressources. Il suffit en ce moment de l'aider à traverser la période d'enfance et de crise. Les conventions passées avec le bey de Tunis sont très avantageuses à nos intérêts.

En terminant, l'orateur adjure la Chambre d'achever l'œuvre entreprise il y a deux ans, en fixant définitivement l'administration de ce pays neuf.

M. Cambon, ministre à Tunis, a parlé dans les mêmes termes.

M. Jules Ferry. — Répondant à M. Pelletant, que le protectorat est préférable à tous les points de vue.

M. Tirard parle de la création d'une banque tunisienne.

Par 214 voix contre 223, la Chambre déclare l'urgence du projet approuvant la convention passée avec le bey.

AU SÉNAT

M. PEYRAT PRÉSIDENT

M. de Gavardie ouvre la séance en interpellant le gouvernement au sujet de la nomination d'une institutrice. Il a écrit plusieurs fois au ministre qui ne lui a pas répondu. « Si je savais que c'est volontairement, dit le sénateur des Landes, il serait joliment secoué. »

M. Le Royer. — Je rappelle M. de Gavardie aux convenances.

M. de Gavardie réplique en disant que le ministre n'a pas fait son devoir.

M. Durand défend le ministère.

M. Chesnelong vient à la rescousse de son collègue, puis l'incident est clos.

Le Sénat ajourne le projet de loi relatif à l'aliénation des joyaux de la couronne.

La proposition de loi sur les récidivistes est adoptée sans discussion en deuxième lecture.

Le Sénat adopte ensuite deux projets de loi sur les chemins de fer algériens.

La séance est suspendue quelques instants. Il attend que la Chambre envoie la loi sur les élections municipales de Paris qu'elle vient de voter.

Après une courte discussion, ce projet de loi est renvoyé à la commission municipale.

M. de Gavardie a trouvé le moyen de se faire rappeler à l'ordre.

La séance est levée à six heures cinq et renvoyée à jeudi.

LES GRÈVES

On nous télégraphie de Brassac-les-Mines, à la date du 31 mai :

« Hier soir à eu lieu à Sainte-Florine (Haute-Loire), une réunion de la Chambre syndicale des ouvriers du bassin houiller de Brassac-les-Mines. Le président était M. Safy, assisté de MM. Fombel et Retore, assesseurs, et de M. Bonbon, secrétaire. Plus de 800 ouvriers étaient présents. A l'unanimité, la grève a été déclarée. »

« La gendarmerie est sur pied. »

« L'attitude des grévistes est des plus calmes. »

De nombreux groupes de grévistes stationnent, à la sortie du travail, aux abords des fosses. La misère est très grande. Les femmes et les enfants des grévistes mendient.

Quatre mille personnes assistaient, hier, au meeting donné à l'Hippodrome au profit des grévistes.

M. Henri Rochefort, qui présidait, a ouvert la séance en remerciant l'assemblée d'être venue apporter son obole aux travailleurs luttant contre une Compagnie puissante qui veut affamer ses ouvriers, afin d'inspirer l'horreur de la République.

Après lui, MM. Chavannes et Giard, députés, ont pris la parole.

Un ordre du jour tendant à retirer aux Compagnies le monopole de l'exploitation des mines a été voté à l'unanimité.

Au Tonkin

Le journal *Paris*, qui est un organe ministériel, annonce qu'après la prise de la citadelle de Hong-Hoa, « les troupes du corps expéditionnaire du Tonkin commenceront à rentrer en France. »

Nous prenons acte de cette déclaration.

La saison des pluies s'ouvre, mais cependant on croit qu'elle ne saurait être un obstacle pour la prise de Hong-Hoa, dont l'assaut doit être donné le 7 ou le 8 avril.

Les officiers affirment qu'une fois cette dernière opération terminée, les troupes commenceront à rentrer en France.

Nous ne savons sur quelles bases peut reposer cette dernière nouvelle, aussi avons-nous peine à y croire.

Il nous paraît difficile, même impossible de réduire prochainement le corps expéditionnaire sans s'exposer à un retour offensif soit de la part des Pavillons noirs, soit même des Chinois.

Ce serait commettre la dernière des imprudences, que d'agir ainsi précipitamment.

La nouvelle donnée par les officiers nous paraît être une manœuvre destinée à enlever un nouveau vote de la Chambre sur la demande de crédits qui va être déposée incessamment.

Afin de justifier cette nouvelle demande, on fera entrevoir aux députés la perspective d'une évacuation partielle, et le cabinet ne craindra

Ses forces épuisées refusaient de la servir, et elle s'affaissait de plus en plus sur elle-même.

En ce moment, la lune, cachée sous de lourds nuages, apparut brusquement, et jeta un de ses rayons sur le groupe.

A cette lumière blanche, Inès reconnut l'un de ceux qui étaient à ses côtés.

— Ivan ! murmura-t-elle.

Où, mademoiselle ! — répliqua-t-il d'une voix tremblante. — Oh ! c'est mal ce que vous vouliez faire là. — Je m'en suis douté !... Je vous ai suivie !... C'est mal, c'est bien mal, tant qu'un être ici-bas s'intéresse à vous !

Inès ne répondit rien.

Peut-être même n'entendit-elle pas.

Sa jeune tête s'était inclinée sur l'épaule de l'étudiant. — Ses grands yeux noirs s'étaient fermés.

Elle avait perdu connaissance.

Quand elle revint à elle, elle se trouva couchée dans un lit bien blanc, bien chaud, qui lui parut bon, où ses membres brisés s'étendaient avec un sorte de jouissance calme et profonde.

Elle ne connaissait rien de ce qui l'entourait.

La chambre, quoique petite, était propre, avec un air gai.

Des rideaux clairs entouraient le lit.

pas de venir affirmer que la pacification du Tonkin sera entièrement complète.

Le ministre de la marine a reçu de l'amiral Courbet une dépêche de Haloung du 31, annonçant l'arrivée de 314 hommes d'équipage, 200 passagers et 2 canonniers.

BOURSE DU BOULEVARD

3 olo 76,50; 4 1/2 olo, 107,40; Italien, » » » » ; Extérieur 62,51/6; Egypte, 340,62; Banque ottomane, 653,75; Rio » » » ».

3 olo d. 25:0,50

0 50: 3,30

4 1/2 olo d. 25: 0,60 d'écart.

50: 0,30.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Saint-Etienne (Loire). — Hier matin et cette après-midi, deux soldats territoriaux qui remplissaient les fonctions de *marqueurs* pendant le tir à la cible du bataillon territoriale ont été légèrement blessés par des ricochets de balles.

— Un marchand ambulant, surnommé Bonbon, a été trouvé assommé à la porte de sa maison. Le vol a été, croit-on, le mobile du crime.

Bourg (Ain). — Les jeunes gens du département qui désirent se présenter aux examens d'admission à l'école des Arts et Métiers d'Aix, devront envoyer leurs pièces avant le 1^{er} mai à la Préfecture (Deuxième division).

Grenoble (Isère). — Meeting. — Dimanche 6 avril, à deux heures, au théâtre, grand meeting au profit des grévistes mineurs d'Anzin.

ORDRE DU JOUR: Questions ouvrières.

Orateurs inscrits: Les citoyens Lyon et Deloche, de Lyon, et Coupât, de Saint-Etienne.

Il sera perçu 25 centimes à l'entrée.

Mâcon (Saône-et-Loire). — Un incendie s'est déclaré, vers minuit et demi, dans un hangar, à la Folle, commune de Gueugnon. Tout a été détruit par les flammes.

— La police vient d'arrêter et mettre à la disposition du procureur de la République, le nommé G..., Claude, âgé de 69 ans, qui s'est rendu coupable d'un attentat à la pudeur sur une petite fille de cinq ans.

— Dans son audience de lundi, le Tribunal correctionnel a condamné le nommé Emile Lachaume, ancien négociant à Mâcon, à vingt jours de prison pour banqueroute simple.

Annonay (Ardèche). — On a découvert, dans un bois de pin, tout près du village de Chatain, le cadavre du nommé Claude-Pierre Escotel, âgé de dix-neuf ans. Ce jeune homme ne jouissait pas de ses facultés intellectuelles. Il avait disparu de chez lui depuis huit jours, emportant une somme de deux cents francs qui constituait toutes ses économies.

A TRAVERS LYON

Tentative de viol. — La police a procédé hier à l'arrestation de deux ignobles personnages, les nommés Jean Joubert, mécanicien, rue Dunois, 99, et sa complice Mariette Jobert, femme Madines. Ils sont accusés de tentative de viol sur la jeune Marie K..., âgée de 7 ans et demi, demeurant chez ses parents, rue Dunois, 99.

Pertes et trouvailles. — Une personne, qui n'a voulu donner son nom, a trouvé sur le cours Gambetta un porte-monnaie contenant une certaine somme et l'a déposé au commissariat de police de quartier, rue Montesquieu, n° 42.

Arrestations. — Jean Dussud, mécanicien, rue de Trion, demandait l'aumône avec insistance au propriétaire de la brasserie de Suz, qui le fit arrêter.

— Claude Depalme, après avoir vidé de nombreuses bouteilles, parcourait le cours Lafayette, à 1 heure du matin. Arrêté par les agents pour ivresse publique, il les insulta. On le conduisit alors à la Permanence.

A l'Hôtel-Dieu. — La nommée Marie Mol-don, sans domicile fixe, se trouvant hier soir vers 7 heures, en état d'ivresse, avenue de Saxe, perdit l'équilibre et tomba sur la chaussée. Relevée par les passants, la figure ensanglantée, elle fut conduite à la pharmacie des Brotteaux et de là à l'Hôtel-Dieu.

— Claude Bouvier, faïonnier, trouvé à 2 heures du matin, dormant sur un banc de la place du marché des Brotteaux, a été conduit au poste.

— Henri R..., aide-pharmacien, arrêté hier soir pour outrages aux mœurs, a été mis en liberté provisoire, en attendant les résultats de l'enquête.

— Charles Briday, charcutier, demeurant rue de Bourgogne, 21, a été écroué sous l'inculpation de coups et blessures.

cette cheminée, deux hommes assis, silencieux, qui ne regardaient point de son côté et paraissaient plongés dans leurs réflexions.

L'un d'eux lui était bien connu : — c'était Ivan Danilow, et sa vue lui rappela instantanément tout ce qui s'était passé !

Elle le voyait de profil.

Il avait croisé les jambes, et ses mains unies s'appuyaient à l'un de ses genoux.

Ses yeux bruns, si doux et un peu enfoncés, exprimaient une sorte d'exaltation mystique, estompée par un sentiment de douleur résignée.

On voyait que sa pensée était loin, perdue dans quelque rêve intime et mystérieux.

Pendant une minute, Inès regarda cette tête sans régularité, peut-être sans beauté, au sens banal du mot, mais où la bonté, le courage et l'intelligence avaient mis leur cachet, sur le front élevé, dans le regard profond, au coin de la lèvre un peu triste.

Elle poussa un léger soupir, — si léger que c'est à peine si elle l'entendit elle-même, et que ceux qui étaient là ne l'entendirent point ; puis elle détourna les yeux et les reporta vers le compagnon d'Ivan, qui occupait l'autre coin de la cheminée.

(A suivre) ARTHUR ARNOULD.

Feuilleton de L'AVENIR (9)

LA FILLE-MÈRE

PREMIÈRE PARTIE

INÈS

— Laissez-moi ! laissez-moi ! — balbutia-t-elle.

Sa vue était trouble.

Un sentiment la dominait, à cet instant :

C'est que, sans cet obstacle, ce serait fini ; qu'elle serait déjà au fond de l'eau noire et glacée ; tandis qu'il lui faudrait recommencer cet effort, repasser par cette agonie du désespoir qui précède les résolutions suprêmes.

L'idée de mourir, entrée dans son cerveau, ne la quittait pas.

Seulement, elle éprouvait ce qu'éprouverait le condamné à mort qui, amené devant l'échafaud, après avoir fait appel à toute son énergie pour ne point faiblir, apprendrait que son exécution est remise au lendemain.

Elle eût voulu fuir, se débarrasser de cette double étreinte qui la clouait à la vie.

Elle aperçut alors, aux deux côtés de

Grôlée. Sur la plainte de ce dernier, Despland a été arrêté.

— Adrien Richard, chaudronnier, aime la viande fraîche, aussi il va la chercher à l'abattoir même. M. Maurin, boucher, rue de la Madeleine, 10, qui n'aime pas voir partir ses gigots sans en toucher le prix, fit arrêter le voleur.

— Emile Charbonnier, tourneur sur bois, rue de Vendôme, 144, a été arrêté pour vol d'une montre en argent et plusieurs reconnaissances du Mont-de-Piété.

— Les uns volent de l'argent, d'autres des bijoux, d'autres encore prennent du pain, mais Jean-Louis Berthaud, lui, emporte, ou plutôt emmène une voiture de fumier. La police fit voir qu'elle a du nez et, suivant la piste du pistoleur, parvint à le saisir.

— Félicie Cahn, fille soumise, a été écrouée pour vol d'une somme de 30 fr. au préjudice de Mme veuve Reganas, qui tient un débit de boissons près de l'octroi du cours Lafayette.

Grand Concert-Bal de famille. — La Société *Les Joyeux Gaulois* a l'honneur d'informer ses nombreux amis et connaissances qu'elle donnera le dimanche 13 avril, un grand concert suivi de bal, dans la salle des fêtes de la Boule-d'Or, avenue des Ponts-du-Midi, 34, avec le bienveillant concours de la fanfare *Les Enfants de la Mouche*, sous l'habile direction de M. Pfeffer, de plusieurs artistes de mérite et de tous les sociétaires.

Le Concert aura lieu de deux heures à six heures du soir.

A huit heures, grand Bal avec orchestre sous la direction de M. Marcellin.

Ouverture des portes à une heure précise. On peut se procurer des lettres d'invitation gratuitement dans tous les cafés et au siège de la Société, place des Squares, 4.

Nous donnerons sous peu le programme de cette fête de famille.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la note que nous adressons sur la société des *Prévoyants de l'avenir*, un de ses membres les plus dévoués.

Un homme de 34 ans, disposant de quelques heures le soir, demande à les occuper par des travaux d'écriture ou petites comptabilités.

Ecrire à M. Charvet, marchand de journaux rue Garibaldi, 133.

SPECTACLES DU 2 AVRIL

Grand-Théâtre. — 8 h. 1/4. *La Princesse des Canaries*, opéra-bouffe en 3 actes.

Célestins. — *Le monde où l'on s'ennuie*, l'Hotel Godelet, comédie en 3 actes.

Cirque Rancy, avenue de Baza. — Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié.

Variétés. — Tous les samedis, dimanches et lundis *les Boussigneul*, vaudeville-opérette en 3 actes, le *Petit-Poucet*, opéra-bouffe en 4 actes.

Pharmacie Moderne de Lyon

GRANDE DIMINUTION DE PRIX

Thé des Alpes, 70 c. au lieu de 1 fr. 25; Thé Béraud, 60 c. au lieu de 1 fr. 25; Eau d'Hunyadi, 70 c. au lieu de 1 fr. 25; Pilules Suisses, 1 fr. 20 au lieu de 1 fr. 50; Fer Bravais, 4 fr. au lieu de 5 fr.; Liqueur de Goudron, 1 fr. 25 au lieu de 2 fr.; 100 capsules de goudron pur pour 1 fr.; Vin de quinquina, 2, 3, 4, et 4 fr. 50 le litre; Huile de foie de morue pure, 2, 2,50 et 3 fr. le litre; Salsepareille, 4 fr. le kil.; Sirop de protoïde dure de fer, 4 fr. le litre; Sirop antiscorbutique, 0 fr. le litre; Tisane de Bochet, 0,10 c. le paquet pour 1 litre. — Les ordonnances sont vérifiées 40 0/0 au-dessous des prix ordinaires. La Pharmacie Moderne est la plus connue et la plus populaire de tout Lyon.

AU PONT-NEUF

3, place St-Nizier, 3

Complets fantaisie... 25 f. - 35 f.
Haute confection... 44 f. - 67 f. - 80 f.

Névralgies

Nous rappelons aux personnes atteintes de névralgies, migraines, maux de dents, maux d'yeux, surdités, bourdonnements, que le traitement russe du Dr Lowenthal, si réputé pour ses guérisons nombreuses et authentiques, se trouve toujours à la pharmacie BOUQUET, 10, rue Quatre-Chapeaux, Lyon; Ledran, à Paris, faubourg Montmartre; Jars, à Clermont-Ferrand; Bouchardy à Saint-Etienne; Hemery, à Bourg; Vergiat, à Roanne. Prix du traitement: 4 fr. 50.

A L'IMPOSSIBLE

Actuellement: 24, Rue Bellecordière, 24 — Lyon
Seule maison de tailleur qui puisse livrer un **COSTUME COMPLET** sur mesures en 10 heures au prix incroyable de 30 fr.

Ouverture Jeudi 10 avril de ses vastes magasins
35, Rue Centrale, 35

Les vêtements livrés aux clients sont irréprochables et tous vérifiés par M. WEIGEL, chef de coupes. — Diplôme d'honneur à l'exposition de Paris 1878.

TRIBUNE LIBRE

LES PRÉVOYANTS DE L'AVENIR

Il est un but essentiellement humanitaire entre tous, qui consiste à rechercher le meilleur moyen de combattre la misère; ce but tout d'essence républicaine, et qui est en nous d'ardents propagateurs. C'est pourquoi nous pousserons toujours, de toutes nos forces, au développement des sociétés de retraites. Aussi, est-ce avec plaisir que nous préconiserons près de nos lecteurs la société civile de retraite: les *Prévoyants de l'avenir*, fondée à Paris en 1880, qui nous paraît réunir, plus complètement qu'aucune autre, les éléments nécessaires au grand développement de la solidarité.

Nous l'avons dit, dans un précédent article, un des sûrs moyens de réussite de cette société, est qu'elle s'étend par toute la France; elle n'est pas locale. Il existe des sections dans un grand nombre de villes et même en Algérie.

Les adhérents sont donc très nombreux, et dans une caisse de retraite ce ne peut être que le grand nombre qui puisse donner des résultats satisfaisants.

Permettre aux travailleurs, groupés en masses innombrables et s'assurer, au moyen d'une modeste épargne un appui contre la misère et un morceau de pain pour leurs vieux jours: tel est le but que se propose l'association des *Prévoyants de l'avenir*.

Les résultats que l'on est en droit d'attendre de la perpétuité de cette institution auront par la suite une portée immense, puisque le nombre des membres est illimité, et par suite du sectionnement dans toutes les parties de la France, deviendra un jour formidable.

Il suffit de verser mensuellement une cotisation de 1 fr. pendant 20 ans, pour avoir droit à une part de revenus annuels de la société. La femme est admise, elle a les mêmes devoirs que l'homme, et elle a les mêmes droits.

Ainsi donc les retraites seront distribuées au bout de vingt ans de versements.

On peut entrer dans la société à quinze ans, et en conséquence être retraité à 35 ans. Souvent, à ce moment le travailleur est surchargé

de famille; supposez-le retraité lui et sa femme et voilà de suite le ménage relativement dans l'aisance.

Nous applaudissons à cette idée de retraiter l'homme avant l'âge mûr.

En effet, si l'homme peut avec son gain et sa retraite faire vivre sa famille, la femme ne sera plus dans la nécessité d'aller travailler. Elle ne fera plus dans ce cas, concurrence à l'homme, et élèvera mieux ses enfants.

Disons quelques mots de l'économie et du fonctionnement de la caisse.

Le capital est inaliénable à perpétuité, il provient exclusivement des cotisations et est transformé au fur et à mesure des versements par les soins de la *Caisse d'épargne* en titres de rentes de 3 au 5 0/0. En aucun cas ces fonds déposés à la caisse d'épargne ne peuvent être retirés.

Pendant les 20 premières années le capital s'augmentera des intérêts, qui produiront à leur tour. L'intérêt produit par le capital social en 1901, sera réparti en 1902 entre des sociétaires entrés en 1881, et ainsi de suite.

Examinons maintenant ce que l'on est en droit d'espérer.

Pour ne pas faire des hypothèses irréalisables, prenons pour base d'adhérents nouveaux 3,000 par année. C'est un minimum, car près de 2,500 adhésions nouvelles ont été inscrites dans les mois de janvier, février et mars. Ce qui produirait à la fin de la 20^e année un effectif de 50,000 membres environ.

Ces 50,000 sociétaires auront versé en chiffres ronds, intérêts compris, la somme de huit millions de francs.

Ces 8 millions placés en rentes sur l'Etat, rapportant en moyenne 4 0/0; soit pour l'année 1900 un revenu de 320,000 francs à répartir entre les 500 premiers adhérents de 1881; ce qui pourra faire à chacun une rente de 640 fr.

Evidemment, il est bien difficile de déterminer d'une façon rigoureusement exacte dans quelles proportions la société pourra augmenter le chiffre de ses pensions. Car on l'a vu plus haut, si les rentes ne devaient pas plus tard être réglementées les premiers retraités toucheraient (si l'on prend pour base l'augmentation qui se produit en ce moment) au moins 1,000 f. de pension. Et dans ce calcul, n'est pas compté, la mortalité.

Ce qu'il est possible d'affirmer, c'est que le capital social, rapportant à perpétuité, prapara à nos descendants un héritage d'autant précieux qu'il grossira d'âge en âge.

On ne peut espérer aujourd'hui une retraite de 600 à 800 francs, mais ceux qui viendront dans cinquante ans, dans cent ans, auront la voie tracée, le résultat obtenu, et n'auront plus que la peine de récolter ce qui aura été semé.

Dans notre organisation sociale, le capital existe seulement dans quelques bourses, l'application du système de la société des *Prévoyants de l'avenir* fera que, sans rien prendre à personne, sans révolution et sans politiques, on pourra voir l'homme heureux de son sort, parce qu'il pourra vivre tranquille, sans souci du lendemain, et élever dignement sa famille. Eug. S.

Le siège social de la Société, dont nous venons de parler est 6, quai des Brotteaux. S'y adresser pour toutes demandes de statuts ou renseignements.

GROUPEMENT DES TISSEURS

SECTION DES USINES

La commission ayant terminé son travail, et pour se conformer aux statuts de la Société, a l'honneur de vous informer qu'elle a divisé la section en cinq groupes dont le premier, les Brotteaux, comprend toutes les ouvrières et ouvriers habitant entre les boulevards des Brotteaux, de la Part-Dieu et le Rhône. Le deuxième, les Charpenne, du cours Lafayette, le cours de la République, le Grand-Camp et le

chemin de fer. Le troisième, la Villette, le cours Lafayette, la rue Baraban, l'avenue du Château et le chemin de fer.

Le quatrième, Villeurbanne, depuis la rue Baraban, le cours Lafayette et le cours de la République jusqu'à la limite de Montchat et Cusset. Le cinquième, Montchat, et tous les tisseurs les plus rapprochés.

En conséquence, tous les tisseurs travaillant mécaniquement sont invités à assister à la réunion privée de leur groupe qui aura lieu aux dates et locaux suivants: Villeurbanne, mercredi 2 avril, café Rué, cours Lafayette, 224, à huit heures du soir, entrée par l'allée. Les Brotteaux, le jeudi 3 avril, à huit heures du soir, café Piolet, boulevard des Brotteaux, 12, au premier, entrée par l'allée. La Villette, le vendredi 4 avril, à huit heures du soir, café Denis, cours Lafayette près la rue de la Villette. Le cinquième, les Charpenne, le dimanche 6 avril, à deux heures et demie du soir, café de la Terrasse, cours Vitton prolongé, 6.

Ordre du jour: 1^o formation du bureau; 2^o rapport de la commission; 3^o constitution définitive du groupe.

Vu l'importance de ces réunions, la commission compte que tous les adhérents feront leur devoir en assistant en grande majorité à la constitution définitive de leur groupe respectif.

Pour éviter toute difficulté, les adhérents sont instamment priés de se rendre à la réunion du groupe dans le périmètre duquel ils habitent.

La commission des usines.

« La boulangerie des travailleurs de la Guillotière, 4, rue de la Vigilance, et 17, rue de l'Épée, prévient le public qu'elle livre à la consommation le pain de ménage à deux centimes, et le pain blanc à trois centimes au-dessous de la taxe. »

Le conseil d'administration.

Qui donc oserait soutenir, après le résultat du duel Arène-Judet, l'offense étant le blessé, que le duel n'est autre chose que la conséquence de l'inconséquence des hommes de lettres.

HONORÉ.

Société philanthropique des anciens zouaves. — Tous les anciens militaires, officiers, sous-officiers, caporaux et soldats, ayant servi dans l'un des quatre régiments de zouaves, sont instamment priés de se rendre le dimanche 6 avril 1884, à 9 heures très précises du matin, ancien café Laverrière, 16, rue de la Barre. — Urgence.

Ordre du Jour:

Formation d'une Société fraternelle philanthropique.

La Commission provisoire.

Comité républicain-socialiste du 6^e arrondissement. — Sont priés d'assister à la réunion privée qui aura lieu mercredi 2 avril, à 8 heures du soir, chez M. Plisson, rue Tête-d'Or, 49, tous les adhérents, ainsi que les citoyens présents par un membre du comité. Urgence.

Pour le Comité:
J. MICHEL.

Chambre syndicale des mécaniciens et similaires. — Tous les membres du bureau sont convoqués d'urgence à réunion plénière, le samedi 5 avril, à 8 heures du soir, au siège social, rue Grôlée, 38.

NOTA. — Tous les détenteurs de listes de souscription pour les grévistes d'Anzin sont priés d'apporter le montant à la dite réunion. Urgence.

Appel aux libres penseurs. — Le groupe anticlérical, la Vérité Matérialiste de Vaise, invite les ennemis de la superstition à un banquet fraternel du vendredi 4 avril, le 11 avril, à Vaise, à 7 heures 1/2 du soir. Les citoyens et citoyens qui désirent en faire partie sont invités à retirer leurs cartes chez le citoyen Perrin rue l'Oiselière, 7, à Vaise, et chez le citoyen Stauffert, rue de la Claire, 33.

Prix du banquet: 2 fr.; 1 fr. pour les enfants au-dessous de dix ans.

Société philanthropique de l'Ain. — Les sociétaires sont informés que le banquet annuel aura lieu le dimanche 6 avril, à 2 heures, au restaurant Denis, cours Lafayette, 156, près l'octroi.

Des listes de souscription sont déposées au restaurant Denis, cours Lafayette, 156; chez Mogenet café, rue Ste-Catherine, 12; J.-J. J.-J., boulevard des Brotteaux, 22; J.-J. J.-J., rue Cécile, 10. Elles seront closes vendredi soir 4 avril.

LE

Coureur des Bois

Par Gabriel FERRY

La terre desséchée par l'ardeur du jour, renvoyait les effluves brûlants dont elle dégageait son sein. Ces vapeurs, condensées par le vent, qui déjà soufflait plus frais, donnaient, par l'effet du mirage, aux plaines arides qui bordaient la forêt, l'aspect d'un lac limpide, comme si la nature, qui ne se refusait point qu'aux parfaites harmonies, voulait à l'œil une compensation à la triste nudité du paysage.

Des craquements sourds se faisaient encore entendre dans la forêt, pareils à ceux du bois qui se tordait en contact avec le feu. Mais les arbres relevaient petit à petit leur feuillage sous le vent du sud, et semblait attendre impatiemment l'heure où le dais de brume qui les couvrait la nuit allait rafraîchir leurs cimes.

Cuchillo siffla, et, à ce son bien connu, son cheval accourut en galopant. Le pauvre animal avait l'œil éteint par la soif. Son maître, ému de pitié, versa dans une

calebasse quelque peu d'eau de son outre, et, bien que ce ne fût qu'une goutte pour l'animal, son œil morne se ranima.

Cuchillo brida, puis sella son cheval, et chaussa ses éperons. Cela fait, il appela un des domestiques de don Estévan, et lui donna l'ordre, de sa part, de harnacher les mules et les chevaux, et de prendre les devants pour apprêter le coucher, qui devait avoir lieu à quelques heures de route, dans un endroit qu'on appelle la Poza (la Citerne), où les voyageurs devaient passer la nuit.

Le domestique objecta que ce n'était pas là le chemin le plus direct pour Tubac, mais bien celui de l'hacienda del Venado (la métairie du Cerf). Cependant, sur la réponse péremptoire de Cuchillo, que l'intention du maître était de séjourner quelques jours à l'hacienda, le domestique se mit en devoir d'exécuter les ordres qui lui étaient transmis.

Le propriétaire de cette vaste exploitation agricole, la seule de cette importance entre Arispe et la frontière, était renommé, dans tout l'espace compris entre ces deux points, comme l'homme le plus généreux envers ses hôtes. Ce fut donc sans répugnance que les gens de la suite des deux voyageurs apprirent qu'en allongeant leur route ils gagneraient du moins quelques

jours de repos dans cette hospitalière demeure.

Le domestique chargé des ordres transmis par Cuchillo, après avoir sellé son cheval, se dirigea au galop vers la lisière de la forêt voisine, à l'entrée de laquelle il avait attaché la jument Capitana. Autour d'elle étaient groupés les chevaux de relais et ceux qui avaient déjà servi dans le trajet jusqu'au village abandonné de Huerfano.

A l'aspect du cavalier, qui s'avancait, le lazo à la main, l'effroi se répandit dans cette troupe d'animaux encore à moitié sauvages. Au moment où le domestique faisait tourner son lacet au-dessus de sa tête la troupe sauvage s'élança en bondissant; mais il était déjà trop tard, et le nœud coulant s'enroula autour du cou de deux d'entre eux. Ces animaux avaient trop de fois reconnu la puissance du lazo pour résister, et, la tête baissée, ils suivirent docilement le domestique, tandis que les autres chevaux revenaient se grouper autour de la clochette de la capitana.

Les deux chevaux étant sellés et bridés, le domestique détacha la jument et prit l'avance, escorté par la troupe bondissante qui se perdit bientôt dans un gros nuage de poussière.

Jusqu'à la Poza, où devait avoir lieu la halte, il n'y avait que quelques heures de route, et comme rien ne pressait d'y ar-

river avant la nuit, deux chevaux frais devaient suffire à don Estévan et au sénateur.

Celui-ci ne tarda pas à paraître à la porte de la cabane, où il avait consciencieusement fait une sieste, dont ces climats brûlants ont éprouvé le besoin impérieux. Don Estévan sortait en même temps de la sieste. Bien que l'air fût encore étouffant, il était plus respirable que le matin.

« Caramba ! s'écria le sénateur, c'est du feu que l'on respire, et non pas de l'air, et, si ces cabanes n'étaient pas un nid à scorpions et à serpents, j'y resterais volontiers jusqu'à la nuit, plutôt que de m'élancer de nouveau dans cette fournaise. »

Après cette doléance, le sénateur se hissa péniblement à cheval, et don Estévan et lui prirent les devants. A quelque distance d'eux suivaient Cuchillo et Baraja, et enfin les domestiques et les mules fermaient la marche.

Cependant la fraîcheur de la forêt que traversait la cavalcade fit paraître supportable la première heure de route; mais bientôt elle déboucha, à l'issue du bois, dans de vastes plaines qui paraissaient interminables.

GABRIEL FERRY

(La suite à demain)

Dames réunies. — Grand concert-tombola organisé par cette Société démocratique, au bénéfice de leur bureau de placement, le 25 mai, au Casino de Vaise.

Diverses sociétés musicales et de nombreux artistes des concerts de Lyon, prêteront leurs concours pour cette apnée.

Des billets sont déposés aux adresses suivantes :

MM. Chansard, rue de Flesselles, 23 ;
Garnier, rue Célu, 8 ;
Lacour, rue Garibaldi, 138 ;
Garnier, cours Gambetta, 92 ;
A la Chambre syndicale, rue Chapoanay, 58.

Fédération des chambres syndicales lyonnaises. 38, rue Grille. — Tous les adhérents des chambres syndicales, fédérées ou non, sont priés d'assister à une réunion générale privée des syndicats, qui aura lieu dimanche 6 avril, à 2 heures précises du soir, au siège de la fédération.

Ordre du jour :

1° Commission des 44, rapport sur la situation de chaque corporation lyonnaise ;

2° Discussion sur la nouvelle loi sur les syndicats professionnels.

NOTA. — Le conseil fédéral espérant que tous les adhérents au syndicat, soucieux de leurs droits, assisteront à cette réunion, le livret servira de lettre d'entrée.

Pour la fédération :
Le secrétaire, Guétat.

Concert-Tombola. — Nous apprenons qu'un concert suivi de tombola s'organise pour le 6 avril prochain, salle de l'Elysée, rue Bassa-du-Port-au-Bois, au profit d'une œuvre démocratique.

Les citoyennes et citoyens qui voudraient se procurer des cartes en trouveront aux adresses suivantes :

Citoyens : Vincent, rue Rabelais, 58 ;

— Gachet, cours de la Liberté, 89 ;
— Chava sieux, rue Ste-Jeanne, 6 ;
— Bourgeois, route de Vienne, 133 ;
— Buisson, rue Garibaldi, 159 ;
— Peronet, rue Vendôme, 289 ;
— Laverrière, avenue des Ponts, café ;
— Fichet, rue Moncey, 54.

Tailleurs de pierres. — La chambre syndicale MM. les entrepreneurs qui auraient besoin d'ouvriers à s'adresser au siège social, rue de la Barre, 16, Lyon.

Le secrétaire, Cartes.

Avis à la corporation des tisseurs. — Les deux commissions, des vingt et un et d'études réelles, portent à la connaissance de la corporation qu'elles prennent pour titre : *Commission exécutive du groupement des tisseurs*, pour être conforme aux résolutions votées dans la grande assemblée du 23 mars, tenue à l'Alcazar.

Le siège est situé au café Favre, place Croix-Paquet.

Menuisiers et Serruriers. — La Société des compagnons et affiliés menuisiers et serruriers du Devoir de Liberté de la ville de Lyon informent MM. les patrons et ouvriers desdites corporations que leur siège est actuellement chez M. Fabre, restaurateur, avenue de Saxe, 191.

MM. les patrons qui auraient besoin d'ouvriers peuvent s'y adresser.

Grève générale des Chenilleux. — Citoyens, la grève continue et pas un de nous ne faillira à son devoir. Si parmi nous il y a quelques renégats, ce ne sont certes pas des ouvriers qui pourront nous porter un bien grand préjudice. Soyons fermes, soyons unis, ne nous laissons pas intimider par de belles paroles qui pourraient un jour nous être très nuisibles.

Nous n'avons, citoyens, qu'une marche à suivre, celle de revendiquer nos droits par tous les moyens en notre pouvoir. Nous ne demandons rien : nous ne voulons que les prix qui nous ont été payés jusqu'à ce jour soient maintenus.

Messieurs les négociants de la place de Lyon trouvant que les bénéfices ne sont pas assez ronds, nous proposent une diminution de 50 centimes, et le seul motif, pour eux, serait, à ce qu'ils nous disent, la concurrence étrangère. Mais nous, commission de la grève et de la chambre syndicale, nous répondons à ces messieurs, qui font pour des millions d'affaires par année, qu'ils ont bien cru que nous croirions à de tels arguments. Non, messieurs, nous n'en croyons pas un seul mot et nous allons vous le prouver.

Comment se fait-il que des négociants de la place de Lyon aient signé notre tarif ? Vous voyez donc bien que la concurrence étrangère n'existe que dans votre intérêt personnel. Allons, travailleurs, il y a assez longtemps que nous sommes les dupes des capitalistes, il est temps de leur montrer que s'ils savent nous tendre des pièges, nous saurons les éviter. Citoyens, toujours unis par la fraternité, nous ne pouvons nous retirer de la lutte que vainqueurs, car nous sommes tous des frères qui combattons pour le droit à l'existence. Oui, nous serons vainqueurs, car nous voulons vivre en travaillant ou tomber en combattant et comme nos frères de quatre-vingt-treize, nous avons gravé au fond de nos cœurs cette devise sublime : tous pour un et un pour tous.

Association des anciens élèves de la Société d'enseignement professionnel du Rhône, sixième arrondissement. — Pour des raisons majeures, la conférence de M. le docteur Bard est renvoyée au dimanche 6 avril, à deux heures, rue Sully, 79.

Chambre syndicale des ouvriers coiffeurs de Lyon. — Tous les ouvriers coiffeurs de Lyon et la banlieue, sont invités à assister à une réunion générale qui aura lieu le lundi 7 avril, quai des Célestins, 2, café Bellard, à 9 heures du soir. N'oublions pas, chers collègues, que lorsqu'il s'agit de l'intérêt de la corporation, tous les dissentiments doivent être écartés, et que ce n'est que par une bonne entente que nous pourrions réaliser le programme que nous nous sommes tracé ; donc, pas d'abstention ! Que tous les ouvriers sérieux répondent à notre appel. C'est par l'union de tous que nous arriverons à un bon résultat.

NOTA. — Le syndicat est convoqué d'urgence pour jeudi 3 courant.

Le Secrétaire, Léopold Roche.

La Pharmacie Moderne de Lyon, 5, rue Ste-Catherine, délivre gratuitement et envoie franco à toute personne qui en fera la demande une brochure traitant des maladies secrètes et des vices du sang.

Névralgies, Migraines

Guérison instantanée par la mixture du Dr Cellier. Flacon 2 fr 25. Pharmacie Franc, 21, côte Saint-Sébastien et toutes les Pharmacies.

OMBRELLES

En-Cas. Parasols

Hauts-Nouveautés

Agrandissement de la Maison

ROBINSON

Soie pure garantie

Mlle CÉLU, 2, rue Saint-Côme, LYON

Seule dépositaire de la Parasolerie

Lyonnaise, vend tout de confiance à très-petit bénéfice

ARTICLES

POUR

LA PEINTURE ARTISTIQUE

Couleurs fines à l'huile

COULEURS POUR L'AQUARELLE

Couleurs pour Porcelaine

Grand choix de boîtes garnies, chevalets de table et d'atelier, etc., à des prix très réduits

chez GUYOT

4, rue Saint-Dominique, Lyon

Guérison radicale des HERNIES

Hommes, Femmes, Enfants. Paiement après guérison. — THERON & Co, 28, rue Confort, au 2^e. Une dame est chargée d'appliquer p. dames.

Maladies Nerveuses

Paralysies diverses, affections chroniques

Traitement spécial du Dr COURJON

directeur de la Maison de santé de Meyzieu (Isère), près Lyon. — Cabinet à Lyon, rue de la Barre, 14, mercredi et samedi, de 3 à 5 h.

Hydrothérapie, Electrothérapie, Lactothérapie

GROS MODÈS DÉTAIL

MME J. CLEMENT

Grande-Côte, 87, Lyon

SPECIALITÉ POUR DEUILS

Bonnets et Chapeaux montés

PRIX MODÉRÉS

LES ANNONCES

sont reçues tous les jours

DE 8 H. DU MATIN A 6 H. DU SOIR

au Bureau du journal

3, Place de la Bourse

Les Avis d'acquisition et de dettes sont reçus aux prix ordinaires.

Le Rédacteur-Gérant, PAGES.

Lyon. — Imp. Moderne, cours de la Liberté, 70

POUR LA CAMPAGNE

Grillage galvanisé pour volières, clôtures, ciel-ouvert. — Piquets en fer pour vignes et espaliers. — Fil de fer, fil d'acier, ronces artificielles pour clôtures de prairies. — Carton chanvre bitumé pour toitures légères. — Meubles et Outils de jardin. — Fabrique spéciale de grandes volières sur mesure.

RAOULX et Cie. 53, Cours Lafayette, LYON

Envoi du tarif par la poste

VOUS NE TOUSSEZ PLUS

si vous sucez quelques BONBONS GRAMONT au goudron. Agréables à la bouche, ils portent de suite l'arôme précieux du Goudron sur les poumons et arrêtent aussitôt la Toux. Par le passé on buvait de l'Eau de Goudron, mais le goût répugnait. Depuis peu on fait des Capsules de Goudron recouvertes de gélatine pour en masquer la saveur : ici l'inconvénient est grand, car l'enveloppe dure qui recouvre le goudron l'empêche d'agir comme calmant immédiat, tandis que le Bonbon Gramont fond de suite et soulage immédiatement. Prix : la boîte, 1^{fr} 75 ; demi-boîte, 1^{fr}. Se méfier des Contrefaçons. — Exiger la Signature du Dr GRAMONT.

Dépôts à Lyon : pharm. Bunoz, pl. St-Pierre, 1 ; Lemonon, r. St-Joseph, 55 ; Casimir, avenue de Saxe, 82 ; Lardet, rue Bât-d'Argent ; Deleuvre, rue de Belfort (Croix-Rousse) ; Martel, place de la Pyramide, 15, (Vaise) ; à St-Etienne, pharm. Delpy, à Valence, Couturier ; à Vienne, Boyet ; à Tarare, pharm. Moderne ; à Chalon-sur-Saône, Jacquin ; à Mâcon, Lacroix, et dans toutes les pharmacies.

MANUFACTURE DE PAPIERS PRINTS

LYON. 15 & 17, Rue de Jarente, 15 & 17. LYON

Papiers depuis 15 centimes

Spécialité de Bordures, articles riches, reproductions d'étoffes

IMPRIMERIE MODERNE

70, Cours de la Liberté, 70

Labours, Thèses, Journaux, Prospectus, Affiches, etc., à des prix modérés.

BRASSERIE

DU

TELEGRAPHIE

LYON

Salle de Billards au 1^{er}

BANDES AMÉRICAINES

Liqueurs de marques. — Consommations de 1^{er} choix

SERVICE A LA CARTE. — DÉPÊCHE : 25 CENTIMES



VIN DÉPURATIF

à l'Extrait de Salsepareille rouge de la Jamaïque et à l'Iodure de Potassium
De la Pharmacie Moderne de Lyon

L'acreté du sang est le germe de presque toutes les maladies. En effet, lorsque le sang qui circule dans le corps tout entier pour porter à chaque partie la nourriture nécessaire, est infecté de quelque impureté, l'acte important dont il est chargé ne peut s'effectuer dans des conditions normales ; c'est alors la maladie et non la vie et la santé, qu'il charrie à travers l'organisme. C'est principalement au printemps, sous l'influence de la chaleur renaissante et de cette sève qui fermente dans la nature entière, que l'acreté du sang se manifeste plus visiblement, soit par des signes extérieurs, soit par des désordres internes ; aussi est-ce le moment où l'on songe de préférence à faire usage de dépuratifs ; mais cette acreté subsiste en toute saison, aussi est-il toujours à propos d'y remédier. De toutes les préparations destinées à neutraliser et à éliminer les virus qui corrompent le sang, la plus efficace, la plus agréable à prendre, celle dont les effets sont les plus prompts et les plus durables, c'est incontestablement le Vin dépuratif de la Pharmacie Moderne de Lyon ; il entraîne et expulse les virus morbifiques, chasse la bile, rafraîchit le sang, purifie les humeurs et répand dans tout l'organisme la vigueur et le bien-être. Une installation toute spéciale des appareils entièrement nouveaux, dans lesquels la Salsepareille rouge de la Jamaïque, soigneusement choisie, est traitée par la vapeur jusqu'à complet épuisement, sont pour le public la garantie d'un produit absolument supérieur, dont aucune préparation ne saurait approcher.

Aussi, le Vin dépuratif de la Pharmacie Moderne de Lyon fait-il disparaître en très peu de temps : plaies, boutons, dartres, eczéma, furoncles, scrofules, les maladies contagieuses, les douleurs, rhumatismes, etc., etc.

Pour éviter toute contrefaçon ou imitation, il est indispensable d'exiger le Véritable Vin dépuratif de la Pharmacie Moderne de Lyon.

Traitement pour 20 jours : 6 fr.

Expédition franco d'emballage pour toute la France. Nous recommandons à nos clients de donner leur adresse très exactement.

La PHARMACIE MODERNE DE LYON, 5, rue Sainte-Catherine, délivre gratuitement et envoie franco, à toute personne qui en fera la demande, une brochure traitant des maladies vénériennes et des vices du sang.

Vente en gros de l'AVENIR : 3, place de la Bourse, 1